



Commission des dynamiques territoriales

2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Aide au fonctionnement de l'Association pour la protection et la réintroduction des cigognes en Alsace (APRECIAL) au titre de 2015

Rapport n° CP/2015/562

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution de l'aide au fonctionnement de l'Association pour la protection et la réintroduction des cigognes en Alsace (APRECIAL) au titre de 2015.

L'APRECIAL a été créée en 1983 dans le but de coordonner les actions dans le Haut-Rhin autour de la cigogne blanche, qui était à cette époque au bord de la disparition en Alsace (12 couples nicheurs au début des années 1980).

Grâce à l'action de cette association dans le Haut-Rhin et à la politique de soutien aux enclos menée par notre Département, la situation de la cigogne en Alsace est maintenant largement satisfaisante et même supérieure aux effectifs historiques.

Depuis 2007, le Département a financé cette association au titre du fonctionnement.

Suite à sa demande, il est proposé d'attribuer à l'APRECIAL une subvention à hauteur de 4 500 € pour son fonctionnement au titre l'année 2015.

En cas d'accord de votre part, ce montant serait à prélever sur l'enveloppe suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24172	65-6574-738	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'Association pour la protection et la réintroduction des cigognes en Alsace (APRECIAL) pour son fonctionnement 2015.

Conformément au règlement financier départemental, cette subvention sera versée sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'gn' with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY